



La direction Otis a négocié avec les organisations syndicales un accord sur le temps de travail et les déplacements. Aucune organisation syndicale n'a accepté de signer cette régression sociale et chacune a dénoncé un simulacre de dialogue social.

UN POINT DE NON RETOUR !

Aujourd'hui, ils se doivent de passer devant les instances représentatives du personnel pour présenter leur projet unilatéral d'organisation du temps de travail.

Le CSE central et les CSE sont « informés et consultés ».

En CSE central, réuni le 16 juin, la direction a remis son projet dont voici les grands principes :

- Démarrage de la journée par badgeage sur les appareils (maintenance, travail T et S, montage) ;
- Horaires décalés pour les techniciens au sein même des équipes avec prise de service à 7 heures 30, 8 ou 8 heures 30 et fin de service en fonction ;
- 35 heures pour tous les techniciens (fin des 36 heures avec RTT) ;
- Annualisation pour les techniciens travaux. Lissage des heures sur l'année ;
- 116 heures supplémentaires imposées par an et régularisées soit en REC soit payées en fin d'année ;
- Octroi d'un jour de repos supplémentaire pour tous les techniciens en contrepartie du temps d'habillage et de déshabillage ;
- Pas de changement pour les HHO en poste. Les prochains contrats seront amputés de 50% de rémunération sur les heures de nuit et jours fériés ;
- 216 jours travaillés par an pour les cadres (au lieu de 211 actuellement) ;
- Retour à la convention collective pour les congés ancienneté cadres ;
- Mise en place des horaires variables sur une tranche horaire 8 heures 18 heures pour les agents administratifs avec 2 jours de congés supplémentaires à la clé et sous conditions ;
- Gien / EPC/ Argenteuil : Fonction « support » : travail sur 5 jours complets y compris vendredi après midi = 37 heures/semaine + 10 jours de RTT ;
- Indemnité de grand déplacement au-delà de 50 Kms (départ du domicile)
- Petit déplacement = indemnité repas = 9,13 euros.

La CGT ne peut pas se satisfaire d'une telle régression sociale qui nous a été présentée lors de la négociation.

Aujourd'hui et selon nos principes, c'est aux salariés de s'exprimer et de nous donner leurs positions pour que nous puissions nous exprimer, en CSE et CSE central en leurs noms.

N'hésitez pas à revenir vers vos élus CGT pour demander plus de précision et nous donner votre avis sur la question.

Votre avenir vous appartient, prenez-le en main !

AUCUNE NEGOCIATION
POSSIBLE EN REGION

CRISE DU DIALOGUE
SOCIAL

Toutes les infos
sociales sur :
CGT OTIS
site de la
plateforme
Reference-
Syndicale.fr sur
Facebook et
Twitter

**Travailler
moins,
travailler
mieux,
travailler
toutes et tous !**

PLUS JAMAIS ÇA
CONSTRUISONS ENSEMBLE LE JOUR D'APRÈS

